

## **EXAMEN FISCAL**

Le budget de 2023-2024, dernier budget de la 19<sup>e</sup> Assemblée, consolide le travail entrepris jusqu'à présent pour soutenir la vision du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) d'une société saine, juste, durable et prospère, et sert à prioriser les initiatives déjà mises en œuvre pour assurer leur durabilité et le succès de la transition vers la prochaine Assemblée.

Le budget de 2023-2024 continue de suivre les priorités et le mandat de la 19<sup>e</sup> Assemblée dans sa dernière année, les changements apportés à la budgétisation par l'Initiative de renouvellement du gouvernement, les améliorations au processus de budgétisation des immobilisations et les politiques renforcées de gestion de la dette qui ont grandement amélioré la situation financière du GTNO. Des finances plus solides facilitent la collaboration avec des partenaires du gouvernement fédéral et des gouvernements autochtones afin d'améliorer la prestation des programmes et des services aux résidents des Territoires du Nord-Ouest (TNO) et de tirer parti de l'infrastructure territoriale existante pour offrir des programmes et soutenir l'économie.

## **RÉSULTATS DÉFINITIFS DE L'EXERCICE 2021-2022**

Les recettes totales du GTNO s'élevaient à 2,3 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 120 millions de dollars ou de 5,6 % par rapport à 2020-2021. Les principales augmentations des recettes étaient de 67 millions de dollars au titre de la formule de financement des territoires et de 46 millions de dollars au titre des recettes fiscales. Les recettes générales ont augmenté de 15 millions de dollars. Les recettes tirées de l'exploitation des ressources ont diminué de 24 millions de dollars en raison de l'annulation d'une garantie d'exécution unique de 42 millions de dollars reçue en 2020-2021; les recettes tirées des redevances sur les minéraux, le pétrole et le gaz ont augmenté de 18 millions de dollars en 2021-2022 par rapport à 2020-2021.

Les dépenses totales des ministères s'élevaient à 2,1 milliards de dollars en 2021-2022. Les dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux représentaient la plus grande partie des dépenses ministérielles, soit 636 millions de dollars (30 %), suivies de celles du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (17 %). Les ministères des Finances et de l'Infrastructure représentaient également une part importante des dépenses ministérielles, soit 15 % et 13 % respectivement.

L'excédent de fonctionnement pour l'exercice 2021-2022 était de 49 millions de dollars. La dette totale s'élevait à 1,2 milliard de dollars en 2021-2022.

## **BUDGET DES DÉPENSES RÉVISÉ POUR 2022-2023**

Pour 2022-2023, les recettes projetées sont de 2,4 milliards de dollars et les dépenses ministérielles sont estimées à 2,3 milliards de dollars. Si l'on inclut d'autres ajustements de 121 millions de dollars, comprenant les contributions aux infrastructures, l'entretien différé et une réserve supplémentaire, un excédent de fonctionnement de 40 millions de dollars devrait être produit. Le niveau d'endettement devrait s'élever à 1,4 milliard de dollars en 2022-2023.

Les recettes devraient augmenter de 153 millions de dollars par rapport à celles de 2021-2022. La subvention au titre de la formule de financement des territoires a augmenté de 39 millions de dollars entre 2021-2022 et 2022-2023. L'impôt sur le revenu des particuliers devrait diminuer de 12 millions de dollars et l'impôt sur le revenu des sociétés devrait augmenter de 23 millions de dollars. On prévoit une augmentation de 102 millions de dollars pour les autres transferts à compter de 2021-2022.

Par rapport à 2021-2022, on prévoit une augmentation des dépenses de fonctionnement de 122 millions de dollars pour 2022-2023. Les dépenses du ministère des Affaires municipales et communautaires ont augmenté de 88 millions de dollars pour soutenir le rétablissement à la suite des inondations à Hay River et dans la Première Nation Kátł'odeeche. Les niveaux d'endettement projetés sont supérieurs de 186 millions de dollars à ceux de 2021-2022.

## **BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES POUR 2023-2024**

Les recettes totales pour 2023-2024 sont estimées à 2,5 milliards de dollars et les dépenses de fonctionnement, à 2,2 milliards de dollars, ce qui donne au GTNO un excédent de fonctionnement prévu de 178 millions de dollars après ajustements.

On prévoit une augmentation de 70 millions de dollars des recettes totales par rapport au budget des dépenses révisé de 2022-2023. Ce changement est causé par une augmentation de 92 millions de dollars de la subvention au titre de la formule de financement des territoires et par une augmentation de 16 millions de dollars des recettes tirées de la taxe sur le carbone, en raison d'une augmentation du taux de 15 \$ par tonne d'émissions de gaz à effet de serre, partiellement compensée par une baisse de 55 millions de dollars des autres paiements de transfert et une diminution de 8 millions de dollars des autres taxes. La baisse des autres transferts résulte principalement de la réaffectation des transferts destinés aux projets d'infrastructures. Ces derniers sont comptabilisés en tant que recettes lorsqu'ils sont reçus à des étapes précises de la réalisation d'un projet. La modification de la planification des immobilisations à partir du budget de dépenses en immobilisations de 2023-2024 a modifié le calendrier des transferts fédéraux prévus pour les infrastructures.

Le total des dépenses ministérielles prévues au budget devrait augmenter de 150 millions de dollars par rapport au budget principal de 2022-2023. Le ministère des Affaires municipales et communautaires recevra une augmentation unique de 62 millions de dollars pour couvrir les dépenses liées aux inondations de 2022. Les dépenses du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation devraient augmenter de 24 millions de dollars. Les dépenses des ministères de l'Infrastructure et des Finances devraient augmenter de 16 millions de dollars chacun. Celles du ministère de la Santé et des Services sociaux devraient augmenter de 15 millions de dollars par rapport au budget principal des dépenses précédent.

La projection de la dette en fin d'exercice 2023-2024 est de 1,5 milliard de dollars, soit 65 millions de dollars de plus que la projection actuelle pour l'exercice 2022-2023. Le coussin de sécurité entre la projection de la dette pour 2023-2024 et la limite d'emprunt de 1,8 milliard de dollars imposée par le gouvernement fédéral est de 311 millions de dollars.

## **POINTS SAILLANTS DU BUDGET DE 2023-2024**

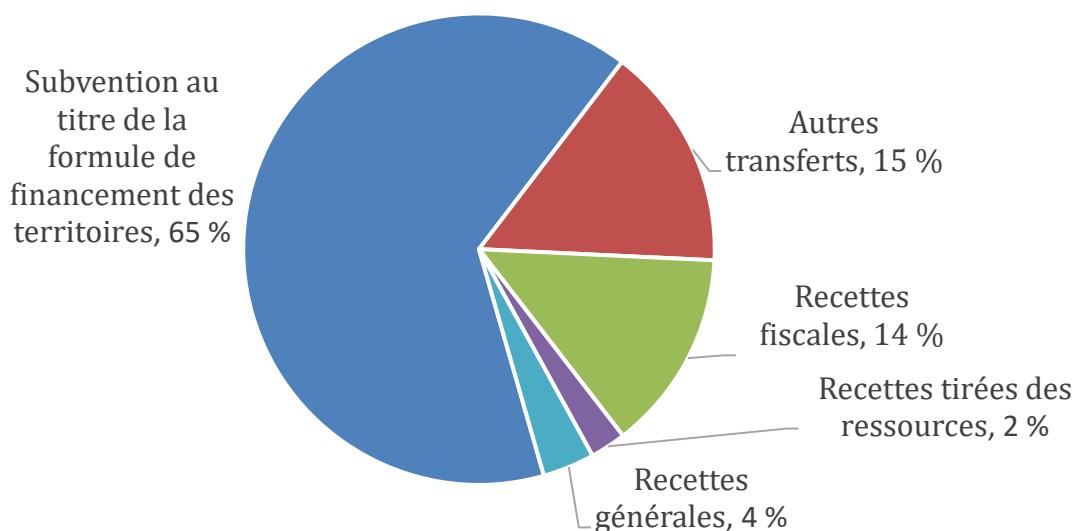
### ***Initiative sur les recettes***

Le budget de 2023-2024 n'introduit pas de nouvelles taxes, mais les taux par mille d'impôt foncier et scolaire seront augmentés en fonction de l'inflation, conformément aux pratiques de gestion financière établies. L'examen quinquennal des droits commencé en 2021-2022 pourrait entraîner des modifications des taux de droits.

Le projet de loi 60, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les produits pétroliers et la taxe sur le carbone*, a été déposé le 31 octobre 2022. S'il est adopté, il fera passer le taux de la taxe sur le carbone aux TNO à 65 \$ par tonne d'équivalent carbone d'émissions de gaz à effet de serre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, puis fera augmenter le taux de la taxe sur le carbone de 15 \$ par tonne chaque année, jusqu'à ce qu'il atteigne 170 \$ par tonne le 1<sup>er</sup> avril 2030. Le carburant d'aviation et le carburant diesel utilisés pour produire de l'électricité destinée à la distribution aux collectivités restent exonérés de la taxe sur le carbone.

Ces augmentations sont une exigence fédérale en vertu du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*. Si les augmentations du taux de la taxe sur le carbone ne sont pas approuvées, le gouvernement fédéral imposera le système fédéral de tarification du carbone aux TNO. Le budget de 2023-2024 propose une approche révisée pour réinjecter les recettes de la taxe sur le carbone dans l'économie qui répondra aux nouvelles conditions fédérales pour le maintien du régime de tarification du carbone propre aux TNO. La compensation du coût de la vie (CCV) sera augmentée, les remises complètes pour la taxe sur le carbone payée sur le carburant servant à la production d'électricité dans les collectivités seront maintenues, les remises pour les grands émetteurs seront révisées pour correspondre aux niveaux de référence fixés et le programme de subvention pour les grands émetteurs sera éliminé.

### **Recettes projetées pour 2023-2024, par source**



## ***Dépenses de fonctionnement***

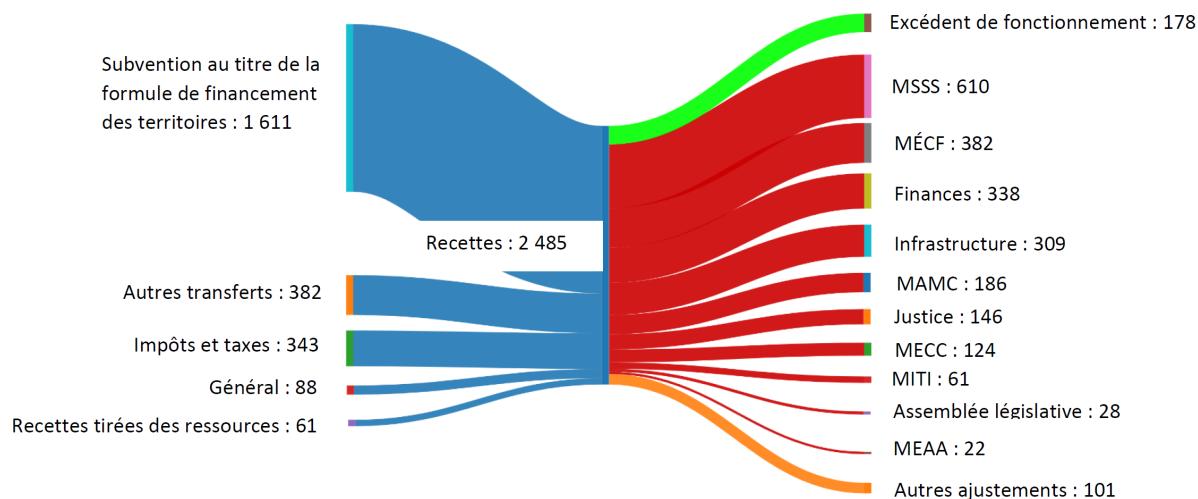
Le budget de 2023-2024 prévoit 2,2 milliards de dollars en dépenses de fonctionnement ministérielles, dont 1,4 milliard consacré à l'amélioration des programmes d'éducation, de soins de santé, de services sociaux, de logement, de lutte contre les catastrophes naturelles et d'accès aux services d'aide aux victimes.

Le budget des dépenses de fonctionnement 2023-2024 est créé en utilisant les budgets approuvés pour les ministères de l'exercice précédent comme base budgétaire. Les dépenses relatives aux programmes qui prennent fin et d'autres réductions sont retirées de cette base, et les nouveaux fonds pour les coûts accrus en raison de l'inflation ou d'une augmentation de la demande pour des programmes ou des services sont ensuite ajoutés au budget de chaque ministère. Enfin, les nouvelles dépenses liées aux initiatives sont examinées à l'échelle du gouvernement dans les limites des ressources financières du gouvernement. Conformément à la Politique de responsabilité financière, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ne peut pas procéder à des emprunts pour couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Les dépenses des ministères, nettes de 37 millions de dollars pour les programmes arrivant à échéance et les économies, devraient augmenter de 150 millions de dollars par rapport au budget principal de 2022-2023 en raison des dépenses suivantes :

- 62 millions de dollars de dépenses ponctuelles pour couvrir les dépenses liées aux inondations de 2022;
- 21 millions de dollars pour répondre à une augmentation de la demande ou aux coûts accrus des programmes actuels que les ministères ne peuvent pas gérer avec leurs budgets existants;
- 82 millions de dollars en nouvelles dépenses pour des initiatives et des améliorations apportées aux programmes existants, dont 10 millions de dollars financés par des transferts fédéraux;
- 19 millions de dollars en raison du travail effectué pour le compte d'autrui dans le cadre d'une modification comptable;
- 3 millions de dollars en amortissement.

## Graphique du budget de 2023-2024 : recettes, dépenses et solde (en millions de dollars)



Vous trouverez ci-dessous une description des nouvelles dépenses proposées, qu'il s'agisse de dépenses nouvelles ou accrues pour des priorités ou pour faire face à l'augmentation des coûts des programmes et services actuels.

### *Assemblée législative*

Le budget de 28 millions de dollars de l'Assemblée législative pour 2023-2024 comprend un financement supplémentaire réparti de la façon suivante :

- 2 846 millions de dollars pour les éléments suivants :
  - 1,4 million de dollars destinés au financement ponctuel de l'élection générale territoriale prévue à l'automne 2023,
  - 474 000 \$ d'indemnité de transition,
  - 305 000 \$ destinés à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation des députés,
  - 195 000 \$ destinés au budget de transition et d'orientation;
- 105 000 \$ destinés aux projets de communication, dont 75 000 \$ au contenu et à l'architecture d'un site Web, 20 000 \$ à la vidéo sur le quotidien des députés de l'Assemblée législative et 10 000 \$ à une campagne publicitaire;
- 75 000 \$ destinés aux initiatives concernant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées au Canada;

- 55 000 \$ destinés aux services en français afin d'aider à compenser le coût encouru par le GTNO pour la prestation des communications et des services en français.

## ***Éducation, Culture et Formation***

Le budget du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation pour 2023-2024, soit 382 millions de dollars, comprend le financement supplémentaire ci-dessous.

- 10,326 millions de dollars pour mettre en œuvre l'accord entre le Canada et les TNO sur l'éducation et la garde des jeunes enfants afin de rendre le système territorial de garde d'enfants plus abordable et de soutenir l'amélioration de la qualité des programmes d'apprentissage de la petite enfance.
- 5,149 millions de dollars pour créer un nouveau Programme d'aide au revenu destiné spécifiquement aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui alignera les niveaux de prestations sur la norme canadienne de pauvreté dans le Nord, en ajustant les niveaux d'exemption de revenu existants et en éliminant les obstacles au Programme d'aide au revenu.
- 2,028 millions de dollars dans le cadre de l'entente entre le Canada et les TNO relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle, pour financer le personnel enseignant et de soutien, le matériel, les activités culturelles et le perfectionnement professionnel. Le financement soutient également la mise en œuvre du plan triennal de renforcement des capacités institutionnelles du Collège nordique francophone.
- 1,870 million de dollars destinés à l'initiative *Des compétences pour réussir*, qui vise à améliorer les formations permettant d'acquérir des compétences essentielles propres aux métiers ainsi que des compétences fondamentales, transférables et administratives qui amélioreront le marché du travail aux TNO ainsi que les possibilités de réussite individuelle en matière d'emploi.
- 1,458 million de dollars pour améliorer le Programme d'aide financière aux étudiants (AFE) grâce à une nouvelle subvention pour les frais de scolarité, les livres et les fournitures qui couvrira entièrement le coût moyen de ces articles pour les étudiants autochtones, pour supprimer la limite de douze semestres des subventions de base pour les étudiants autochtones, et pour augmenter la subvention pour les livres et les fournitures à 80 % des coûts moyens actuels pour les étudiants non autochtones scolarisés aux TNO. Ces ajustements des niveaux de prestations, des subventions et des prêts permettent de tenir compte des coûts actuels de l'éducation et de mieux reconnaître les besoins uniques des résidents autochtones du Nord, ce qui facilitera l'utilisation de l'AFE.
- 511 000 \$ pour les augmentations progressives négociées en vertu de la convention collective de l'Association des enseignants et enseignantes des TNO (2021-2023) et étendues à toutes les administrations scolaires.
- 500 000 \$ de subventions additionnelles pour le fonctionnement et l'entretien ou les immobilisations des centres du patrimoine partout aux TNO.

- 368 000 \$ destinés au Cadre de financement des écoles afin de fournir un nombre minimum de postes administratifs et de postes d'entretien pour remédier à la baisse des effectifs et fournir un soutien administratif et scolaire continu et stable aux petites écoles.
- 51 000 \$ destinés aux organisations non gouvernementales pour couvrir les augmentations dues à l'inflation.

### ***Environnement et changement climatique***

Le budget du ministère de l'Environnement et du Changement climatique pour 2023-2024 passe à 124 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 1,7 million de dollars pour soutenir le recensement sur la mise bas des caribous de la toundra et les coûts associés aux recensements des zones de mise bas qui ont été reportés à cause des restrictions établies par la santé publique pendant la pandémie de COVID-19.
- 1,091 million de dollars destinés à la gestion des forêts afin de prolonger l'emploi saisonnier des pompiers et du personnel de soutien, d'établir et d'augmenter les équipes de pompiers à Dettah et à Inuvik, d'augmenter le nombre de pompiers et d'augmenter les taux de rémunération des pompiers supplémentaires.
- 500 000 \$ pour finaliser la planification des aires protégées proposées afin de permettre une prise de décision finale sur les aires protégées proposées de Łue Túé Sulái, Sambaa K'e, Ka'a'gee Tu et Ejié Túé Ndáde.
- 25 000 \$ destinés aux organisations non gouvernementales pour couvrir les augmentations dues à l'inflation.
- 17 000 \$ destinés aux services en français afin d'aider à compenser le coût de la prestation des communications et des services ministériels en français.

### ***Exécutif et Affaires autochtones***

Le budget du ministère de l'Exécutif et des Affaires autochtones pour 2023-2024 s'élève à 22 millions de dollars, sans augmentation par rapport à 2022-2023.

## ***Finances***

Le budget du ministère des Finances pour 2023-2024 s'élève à 255 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 8,275 millions de dollars pour aider à compenser les effets de l'augmentation du taux de la taxe sur le carbone sur le coût de la vie et des affaires après le 1<sup>er</sup> avril 2023, tout en respectant les conditions fédérales de tarification du carbone.
- 2,3 millions de dollars destinés à la prise en compte de l'augmentation des coûts associés aux avantages sociaux concernant les déplacements pour raisons médicales des employés, comme les frais de transport, de repas et d'hébergement.
- 2,0 millions de dollars destinés à l'augmentation des coûts de service de la dette à long terme associés à l'émission d'obligations à long terme de 140 millions de dollars en 2021.
- 1,104 million de dollars pour créer, au sein des ressources humaines, un service de recrutement du personnel médical afin d'encourager le maintien en poste des professionnels de la santé.

## ***Santé et Services sociaux***

Le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux pour 2023-2024 s'élève à 610 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 10,997 millions de dollars destinés à la transition d'une réponse pandémique à une réponse endémique, au cours de laquelle plusieurs facteurs inconnus, tels que l'effet des futurs variants de la COVID-19, la diminution de l'immunité et les doses de rappel nécessaires, ainsi que la disponibilité des traitements, peuvent continuer à créer des risques pour le système de santé.
- 8,598 millions de dollars destinés à la gestion de l'ancien hôpital Stanton en ce qui concerne les services de l'établissement, notamment les nouveaux soins de longue durée et des lits supplémentaires pour l'unité de soins prolongés.
- 5,962 millions de dollars destinés au programme d'aide à la vie autonome pour adultes à l'extérieur du territoire. Ce programme s'adresse aux Ténois qui se trouvent dans des établissements du Sud pour diverses raisons, qu'il s'agisse de placements à long terme pour des handicaps permanents ou de placements à court terme pour des programmes de traitement ou de transition liés à des troubles de santé mentale.
- 5,246 millions de dollars destinés aux nouveaux coûts négociés dans le cadre du contrat type pour les médecins, les programmes de recrutement des médecins et les augmentations des taux de services des médecins remplaçants.
- 3,755 millions de dollars destinés aux suppléments de rémunération pour l'emploi :
  - 3,327 millions de dollars pour soutenir le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé de première ligne dans tout le territoire;

- 428 000 \$ pour améliorer le recrutement et le maintien en poste des professionnels de première ligne à Hay River, comme les infirmiers autorisés, les sages-femmes, les infirmiers praticiens, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les infirmiers auxiliaires autorisés, les technologues de laboratoire médical, les technologues avec formation mixte en technologie de laboratoire et en radiologie, les échographistes et les technologues en radiologie médicale.
- 1,868 million de dollars destinés aux administrations de santé afin de compenser l'augmentation du coût des médicaments de chimiothérapie, les répercussions du déménagement à l'Hôpital territorial Stanton, l'ajout du coût des fournitures pour les véhicules et l'augmentation du nombre d'hospitalisations.
- 1,157 million de dollars destinés aux programmes de formation de préposés aux services de soutien à la personne et d'infirmiers auxiliaires autorisés visant à accroître la main-d'œuvre des ressources humaines en santé afin de répondre à la demande croissante prévue dans les programmes de soins à domicile, de soins communautaires et de soins de longue durée.
- 1,099 million de dollars destinés au Service des soins intensifs de l'Hôpital territorial Stanton afin de financer six postes d'infirmiers autorisés équivalents temps plein et une relève équivalant à 1,75 poste équivalent temps plein dans l'unité de soins intensifs pour répondre à la demande de services de soins intensifs.
- 622 000 \$ destinés à l'Agence de services communautaires tħiċċo concernant les coûts supplémentaires liés aux dispositions de la convention collective entre le Syndicat des travailleurs du Nord et le GTNO, qui servent dans une plus grande mesure dans le cadre des activités de l'administration de santé (p. ex., heures supplémentaires, personnel de garde, rappels, primes de quart, indemnités pour période de repos, paie pour supplément de responsabilité, congé de maternité et de paternité, et relocalisation).
- 446 000 \$ pour la réglementation de la salubrité des viandes applicable afin d'accroître la sécurité alimentaire grâce à des aliments produits et récoltés localement, et abordables.
- 432 000 \$ destinés aux organisations non gouvernementales pour couvrir les augmentations dues à l'inflation.
- 406 000 \$ destinés à l'Agence de services communautaires tħiċċo pour les coûts associés à la migration vers le soutien du Centre des services technologiques.
- 250 000 \$ pour étendre à une collectivité supplémentaire le programme Familles en santé, qui offre aux collectivités des ressources, des fournitures et des activités pour soutenir et améliorer le développement de la petite enfance.

### ***Industrie, Tourisme et Investissement***

Le budget du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour 2023-2024 s'élève à 61 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 324 000 \$ pour soutenir la stratégie Tourisme 2025 : plan de relance, ce qui comprend un soutien pour les infrastructures de tourisme communautaire, le développement des

entreprises, le mentorat pour les entreprises et les jeunes, et le développement d'expériences culturelles dans les collectivités.

- 323 000 \$ destinés au programme de détachement afin d'accroître la capacité des gouvernements autochtones et d'offrir des possibilités d'avancement et de perfectionnement professionnel aux employés du GTNO.
- 280 000 \$ destinés au programme de formation des prospecteurs, à l'initiative de préparation sur les ressources et l'énergie, et au volet de promotion et de marketing de la Stratégie d'exploitation des minéraux des TNO.
- 250 000 \$ destinés aux initiatives de marketing touristique dans les cinq régions territoriales afin de compléter le marketing touristique général.
- 200 000 \$ destinés à la stratégie des TNO sur l'industrie du cinéma pour améliorer la compétitivité du secteur cinématographique et médiatique des TNO par rapport à d'autres régions de taille similaire et pour soutenir la croissance du secteur.
- 200 000 \$ pour le Programme d'encouragement aux activités minières afin d'attirer et de soutenir des projets d'exploration en phase initiale et en phase avancée.
- 149 000 \$ pourachever les règlements de la *Loi sur les ressources minérales* et pour appliquer cette dernière afin d'améliorer la gouvernance et l'administration des droits miniers dans les cadres de cogestion existants pour les terres, l'eau et les ressources.
- 70 000 \$ destinés à l'augmentation de la contribution au financement de base de Tourisme TNO pour compenser la hausse des coûts fixes attribuable à l'inflation et pour assurer une stabilité pendant la réouverture du secteur touristique.
- 53 000 \$ destinés aux organisations non gouvernementales pour couvrir les augmentations dues à l'inflation.
- 50 000 \$ pour soutenir le projet de recherche géoscientifique d'évaluation des matières géologiques pour la production de ciment aux Territoires du Nord-Ouest..
- 10 000 \$ destinés aux services en français afin d'aider à compenser le coût de la prestation des communications et des services ministériels en français.

## ***Infrastructure***

Le budget du ministère de l'Infrastructure pour 2023-2024 s'élève à 309 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 1,830 million de dollars destinés au Plan d'action énergétique 2022-2025 afin d'orienter le développement de sources d'énergie abordables, sécuritaires et durables pour le transport, le chauffage et l'électricité aux TNO.
- 589 000 \$ destinés au programme de contrôle de la poussière sur les routes régionales qui permet de réduire les besoins annuels de resurfaçage du réseau routier en gravier, ce qui contribue à assurer la sécurité des voyageurs et offre d'autres avantages.
- 381 000 \$ destinés à couvrir les coûts des licences supplémentaires du logiciel DIIMS, ainsi que les coûts d'entretien et de soutien continus de ces licences. Des licences supplémentaires sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre et l'évolution continues du système.
- 364 000 \$ pour aider à compenser l'augmentation des coûts de carburant des équipements mobiles associés à l'exploitation des parcs du ministère, y compris le parc de véhicules légers et les équipements mobiles lourds.
- 232 000 \$ destinés à la construction et à l'entretien de la route d'hiver de la région des Tł'chǫ, de la jonction de la route 9 à Whatì vers Gamètì et Wekweètì, car elle est indispensable à la sécurité et à la circulation des biens et des services essentiels.
- 208 000 \$ pour couvrir l'augmentation des coûts contractuels directement liés à l'exploitation des aéroports de Norman Wells, de Fort Simpson, de Jean Marie River, de Wrigley, de Fort Liard et de Sambaa K'e.
- 114 000 \$ pour soutenir le développement de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques sur le territoire.

## ***Justice***

Le budget du ministère de la Justice pour 2023-2024 s'élève à 146 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 5,314 millions de dollars pour honorer la convention collective de la Fédération de la police nationale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).
- 861 000 \$ pour améliorer l'accès aux services de justice, notamment l'aide juridique, les services d'assistance judiciaire aux autochtones et le programme de vulgarisation et d'information juridiques pour le public. Les fonds ont été fournis dans le cadre de l'accord concernant l'accès à la justice de 2022-2023 à 2026-2027.
- 750 000 \$ destinés à un cadre visant à améliorer les services aux victimes pour aider les collectivités à créer et à mettre en œuvre des programmes locaux durables en matière de justice réparatrice, de services aux victimes, de services de police communautaires et de prévention du crime.

- 607 000 \$ pour soutenir l'élaboration d'un programme de soutien spécialisé dans le système juridique pour les personnes ayant survécu à des agressions sexuelles et à de la violence conjugale, ainsi que pour soutenir la prestation d'avis juridiques gratuits et de solutions et de conseils gratuits en matière de planification de la sécurité dans le cadre des ordonnances de protection d'urgence.
- 554 000 \$ destinés à l'accord sur le Programme de justice autochtone qui soutient l'élaboration d'un fonds d'intégrité de la justice communautaire et qui contribue au financement des comités de justice communautaire.
- 336 000 \$ destinés aux ressources du détachement de la GRC à Behchokò.
- 275 000 \$ destinés au détachement de la GRC à Fort Providence, qui est responsable des appels concernant Fort Providence, Kakisa et environ 300 kilomètres de route, y compris les routes 1 et 3 et le pont de Deh Cho.
- 273 000 \$ destinés à la création d'un poste permanent de coroner et de 18 postes de relève de coroner communautaire dans la fonction publique.
- 201 000 \$ dans le cadre du Fonds canadien de justice familiale afin d'améliorer l'accès aux services de justice familiale, y compris le soutien aux membres de familles qui doivent interagir avec le système de justice familiale, les solutions de rechange aux tribunaux pour les résolutions du droit de la famille et les améliorations apportées aux procédures du tribunal de la famille.
- 125 000 \$ destinés à l'augmentation des coûts de logement alloués en vertu de l'Entente sur les services de police territoriaux (ESPT) des TNO qui est associée aux nouveaux baux de logement en vertu de l'accord-cadre sur le logement entre la GRC et la Société d'habitation des TNO.
- 114 000 \$ destinés aux frais du programme d'hébergement en vertu de l'ESPT des TNO.
- 56 000 \$ destinés aux augmentations dues à l'inflation au budget du programme de justice communautaire afin d'ajuster les contributions pour les comités de justice communautaire des TNO, pour les fournisseurs de services aux victimes et pour l'administration des ordonnances de protection d'urgence.
- 25 000 \$ destinés à l'augmentation de la rémunération des juges et des juges suppléants de la Cour territoriale, conformément à la recommandation de la Commission sur la rémunération des juges.

### ***Affaires municipales et communautaires***

Le budget du ministère des Affaires municipales et communautaires pour 2023-2024 s'élève à 186 millions de dollars, ce qui comprend les dépenses supplémentaires ci-dessous.

- 61,729 millions de dollars d'aide au rétablissement à la suite des inondations pour la ville de Hay River et la réserve de la Première Nation K'atl'odeeche. La plupart de ces fonds devraient

être récupérés auprès du Canada dans le cadre des accords d'aide financière en cas de sinistre et du Programme d'aide à la gestion des urgences.

- 922 000 \$ en continu pour le Fonds de fonctionnement et d'entretien des administrations communautaires afin de continuer à réduire l'écart de financement municipal pour le fonctionnement et l'entretien, dont 833 000 \$ pour les administrations communautaires, et 89 000 \$ pour le gouvernement Got'lné de Délñé.
- 453 000 \$ pour renforcer la capacité de l'Organisation de gestion des urgences à soutenir les administrations communautaires en matière de planification des mesures d'urgence, de préparation et de connaissance de la situation, et d'atténuation et de prévention des urgences territoriales.
- 227 000 \$ destinés à l'augmentation des paiements requis en vertu des dispositions de la *Loi sur l'exonération de l'impôt foncier des personnes âgées et des personnes handicapées*.
- 8 000 \$ destinés aux services en français afin d'aider à compenser le coût de la prestation des communications et des services ministériels en français.

### ***Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest***

La Société d'habitation des TNO est un organisme distinct du GTNO, et son budget de 82 millions de dollars est inclus dans le budget principal des dépenses à titre d'information. Voici les augmentations à son budget :

- 4,0 millions de dollars destinés aux programmes de base de la Société d'habitation des TNO : réparations de logements, réparations d'urgence, remplacement de réservoirs à combustibles, achats de maisons, modifications relatives à la mobilité, entretien préventif et programme Vieillir chez soi;
- 121 000 \$ pour les augmentations dues à l'inflation afin de répondre aux besoins essentiels d'Habitation TNO, de l'organisme local d'habitation et du programme unilatéral de contributions.

### ***Budget des dépenses en immobilisations 2023-2024***

Le budget des dépenses en immobilisations de 2023-2024 du GTNO a été approuvé en novembre 2022. Il prévoit des investissements de 292 millions de dollars destinés aux programmes d'infrastructures du GTNO. L'investissement total prévu pour les infrastructures sera de 328 millions de dollars, dont 36 millions de dollars destinés à la Société d'habitation des TNO.

Faits saillants du budget de dépenses en immobilisations :

- 75 millions de dollars destinés à la construction et à l'entretien des routes, des voies d'accès, des ponts et des ponceaux;
- 39 millions de dollars destinés à la construction et à l'expansion d'aéroports et de pistes;

- 36 millions de dollars destinés aux initiatives énergétiques, notamment les extensions de transmission, les réparations d'infrastructures et l'introduction de gaz naturel liquéfié;
- 34 millions de dollars destinés aux établissements, aux services et aux équipements de soins de santé;
- 29 millions de dollars pour financer les besoins en infrastructures des administrations communautaires;
- 20 millions de dollars destinés aux évaluations et à la planification environnementales des routes;
- 9 millions de dollars pour la construction de nouveaux établissements d'enseignement et la rénovation d'établissements existants.

Le budget des dépenses en immobilisations de 2023-2024 modifie l'approche de planification du GTNO en appliquant un plafond de financement annuel de 260 millions de dollars aux dépenses d'immobilisations ministérielles. Cette limite des dépenses en immobilisations du GTNO (qui ne s'applique pas aux contributions aux infrastructures des administrations communautaires et au financement de la Société d'habitation des TNO) reflète mieux la capacité du gouvernement à gérer les projets et la capacité de l'économie à fournir la main-d'œuvre et les matériaux nécessaires. Même si les plans d'immobilisations précédents s'élevaient en moyenne à 405 millions de dollars par an, les projets réalisés s'élevaient en moyenne à 226 millions de dollars. Les petits projets d'immobilisations et les budgets d'entretien différé des immobilisations ne sont pas touchés par le plafond dans le budget de dépenses en immobilisations de 2023-2024.

L'approche révisée de la budgétisation des immobilisations rend mieux compte de la capacité du GTNO à investir dans les infrastructures de façon à maximiser les retombées économiques de la construction de projets pour la région.

## **PERSPECTIVES À MOYEN TERME**

Les perspectives à moyen terme sont calculées selon les recettes projetées en janvier 2023. Les perspectives utilisent les dépenses de fonctionnement estimées d'après des plans d'activités sur quatre ans et intègrent les dépenses proposées dans le budget de 2023-2024. Les investissements en capitaux s'appuient sur le budget de dépenses en immobilisations de 2023-2024 (approuvé en novembre 2022) et les projections entourant la planification des immobilisations.

Les dépenses de 2022-2023 dans les perspectives à moyen terme sont plus élevées que celles prévues dans le budget des dépenses révisé de 2022-2023, car les perspectives comprennent des dépenses supplémentaires pour d'autres coûts de restauration en lien avec les inondations du printemps 2022 et des dépenses en santé plus élevées qui doivent encore être approuvées. Ces dépenses supplémentaires devraient réduire l'excédent de fonctionnement de 2022-2023, car aucune autre source de revenus n'est prévue en 2022-2023. Bien que l'on s'attende à ce que la plupart des dépenses liées aux inondations soient recouvrées dans le cadre des programmes fédéraux de secours en cas de catastrophe dans les années à venir, l'excédent de fonctionnement de 2022-2023 ne devrait être que de 3 millions de dollars.

Les excédents de fonctionnement devraient augmenter étant donné que les recettes sont supérieures aux dépenses dans le budget de 2023-2024, mais l'excédent projeté devrait diminuer d'ici 2026-2027. En limitant le budget d'immobilisations à 260 millions de dollars à compter de 2023-2024, des investissements modestes en immobilisations d'une moyenne de 200 millions de dollars par an au cours de la période de prévision entraîneront un fardeau de la dette constant ne se rapprochant pas du plafond d'emprunt imposé par le gouvernement fédéral. Les projections du GTNO se conforment à la Politique de responsabilité financière pour toutes les années des perspectives.

**Perspectives à moyen terme (prévisions de janvier 2023)**

| (en millions de dollars, sauf indication contraire) | <u>2022-<br/>2023</u><br>Projections | <u>2023-<br/>2024</u><br>Budget principal des dépenses | <u>2024-<br/>2025</u><br>Prévisions | <u>2025-<br/>2026</u><br>Prévisions | <u>2026-<br/>2027</u><br>Prévisions |
|---|--------------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>Total des recettes</b>                           | 2 414                                | 2 484  | 2 625                               | 2 625                               | 2 670                               |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>                   | 2 411                                | 2 306  | 2 397                               | 2 470                               | 2 546                               |
| <b>Excédent de fonctionnement / (déficit)</b>       | 3                                    | 178  | 228                                 | 155                                 | 124                                 |
| <br><b>Dépenses en immobilisations</b>              | <br>254                              | <br>239  | <br>202                             | <br>205                             | <br>207                             |
| <b>Total (dette) au 31 mars</b>                     |                                      |  |                                     |                                     |                                     |
| Dette à court terme                                 | (509)                                | (514)  | (500)                               | (500)                               | (500)                               |
| Dette à long terme et dette garantie                | (914)                                | (974)  | (942)                               | (980)                               | (990)                               |
| <b>Total (dette)</b>                                | <b>(1 423)</b>                       | <b>(1 488)</b>   | <b>(1 442)</b>                      | <b>(1 480)</b>                      | <b>(1 490)</b>                      |
| <br><b>Limite d'emprunt</b>                         | <br>1 800                            | <br>1 800  | <br>1 800                           | <br>1 800                           | <br>1 800                           |
| <br><b>Capacité d'emprunt disponible</b>            | <br>377                              | <br>312  | <br>358                             | <br>320                             | <br>310                             |

**Politique de responsabilité****financière – Exigences****1) Financement des infrastructures**

|   |            |            |            |            |            |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| Excédent de fonctionnement minimum pour les immobilisations   | 127        | 120        | 101        | 102        | 104        |
| Excédent de fonctionnement, plus amortissement                | 141        | 320        | 374        | 304        | 276        |
| <b>Conformité (excédent minimum pour les immobilisations)</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> |

**2) Dette raisonnable**

|  |            |            |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| Paiements pour le service de la dette (% en proportion des recettes) | 1,7 %      | 1,6 %      | 1,5 %      | 1,5 %      | 1,5 %      |
| <b>Conformité (maximum 5 %)</b>                                      | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> | <b>Oui</b> |

Remarques sur les exigences en matière d'infrastructures de la Politique de responsabilité financière :

- Le plan d'immobilisations est ajusté pour tenir compte des partenariats public-privé (PPP);
- L'amortissement est ajouté à l'excédent de fonctionnement utilisé pour le financement en immobilisations afin de supprimer l'effet de double comptage;
- Les ajustements sont détaillés dans les tableaux de la section « Politique de responsabilité financière ».

## **POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE**

Le GTNO utilise la Politique de responsabilité financière établie en 2005 comme référence de gestion de la dette afin de s'assurer que les emprunts du gouvernement sont viables. Dans le cadre de cette politique, le GTNO s'engage à ne jamais emprunter pour financer le budget de fonctionnement. L'une des restrictions de la politique limite les investissements en infrastructures pour s'assurer qu'au moins 50 % de ces investissements proviennent des excédents de fonctionnement générés à partir du périmètre comptable non consolidé et que 50 % ou moins d'entre eux proviennent de la dette du gouvernement. Pour que la dette reste raisonnable, un autre paramètre des lignes directrices limite les paiements pour le service de la dette du GTNO (capital et intérêts) à 5 % des recettes totales.

Malgré cette référence, au cours des législatures précédentes et de la 19<sup>e</sup> législature, le niveau d'endettement du GTNO s'est continuellement rapproché du plafond d'emprunt imposé par le gouvernement fédéral, car les excédents de fonctionnement n'étaient pas suffisants pour couvrir les augmentations des dépenses d'immobilisations et pour faire face à d'autres pics de dépenses importantes qui affectent la situation financière du GTNO.

Un examen de la Politique de responsabilité financière en septembre 2022 a mené à des recommandations visant à améliorer la compréhension de la gestion de la dette et les rapports sur le sujet. Ces recommandations sont à l'étude et les changements approuvés seront intégrés à la politique d'ici la fin de l'exercice financier 2022-2023. Dans le cadre du plafond d'emprunt fédéral, un coussin de sécurité d'au moins 120 millions de dollars a été recommandé comme autre mesure de conformité à des fins de planification. L'examen a également révélé que la différence entre les excédents de fonctionnement prévus au budget et l'excédent de fonctionnement requis pour la gestion de la dette n'était pas communiquée de manière transparente à des fins budgétaires. Pour aider les décideurs à faire face aux pressions exercées pour construire davantage d'infrastructures afin d'offrir les programmes et les services nécessaires et pour soutenir la pérennité de la prospérité économique pour les Ténois, les excédents de trésorerie nécessaires pour respecter la *Politique de responsabilité financière* seront déclarés dans les documents budgétaires.

**Détails des besoins en infrastructures**

|   | <b>2022-<br/>2023</b> | <b>2023-<br/>2024</b> | <b>2024-<br/>2025</b> | <b>2025-<br/>2026</b> | <b>2026-<br/>2027</b> |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| (en millions de dollars)  |                       |                       |                       |                       |                       |
| Dépenses en immobilisations   | 254                   | 239                   | 202                   | 205                   | 207                   |
| Plus : investissement dans les PPP  | -                     | -                     | -                     | -                     | -                     |
| Dépenses en immobilisations ajustées  | 254                   | 239                   | 202                   | 205                   | 207                   |
| <b>Dépenses en immobilisations selon la Politique de responsabilité financière (excédent minimum requis)</b>              | <b>127</b>            | <b>120</b>            | <b>101</b>            | <b>102</b>            | <b>104</b>            |
| Solde de fonctionnement prévu   | 3                     | 178                   | 228                   | 155                   | 124                   |
| Plus : amortissement  | 138                   | 142                   | 146                   | 149                   | 152                   |
| <b>Solde ajusté selon la Politique de responsabilité financière</b>   | <b>141</b>            | <b>320</b>            | <b>374</b>            | <b>304</b>            | <b>276</b>            |
| <i>Conformité (le solde doit couvrir les dépenses en immobilisations selon la Politique de responsabilité financière)</i> | <i>Oui</i>            | <i>Oui</i>            | <i>Oui</i>            | <i>Oui</i>            | <i>Oui</i>            |

**PLAN D'EMPRUNT**

Le plan d'emprunt de 2023-2024 pour le périmètre comptable du gouvernement s'élève à 1,489 milliard de dollars. Ce montant représente une augmentation de 4,5 % par rapport à la projection du 31 mars 2023.

La dette à court terme du GTNO prévue pour le 31 mars 2024, soit 514 millions de dollars, représente une augmentation de 0,9 % par rapport à la projection du 31 mars 2023. La dette à long terme prévue de 690 millions de dollars comprend 75 millions de dollars de nouvelle dette pour la Société d'hydro des TNO, qui est partiellement compensée par une baisse de 9 millions de dollars des autres dettes à long terme. La majorité de la dette à long terme du GTNO est constituée d'obligations et d'une dette au titre de PPP pour l'Hôpital territorial Stanton, la route des Tłchǫ et la liaison par fibre optique dans la vallée du Mackenzie.

L'Assemblée législative doit approuver la *Loi sur les crédits* chaque année afin d'établir les limites de la dette du GTNO pour l'année à venir. Le plan d'emprunt prévoit des emprunts totalisant 1,204 milliard de dollars à la fin de l'année pour le GTNO, et le montant d'emprunt demandé est de 1,259 milliard de dollars, ce qui comprend : un montant pour éventualités de 50 millions de dollars pour couvrir la possibilité que les dépenses nécessitent des emprunts supplémentaires au cours de

l'année et un montant pour éventualités de 5 millions de dollars pour des obligations à rendement réel.

**Résumé du plan d'emprunt (exercice se terminant le 31 mars)**

|  |              |              | <u>Changement</u> |            |
|--|--------------|--------------|-------------------|------------|
|  | <u>2023</u>  | <u>2024</u>  | <u>%</u>          | <u>\$</u>  |
| <b>Dette du GTNO</b>                             | <b>1 134</b> | <b>1 204</b> | <b>6,2</b>        | <b>70</b>  |
| Court terme                                      | 509          | 514          | 0,9               | 5          |
| Long terme                                       | 625          | 690          | 10,5              | 66         |
| Obligations                                      | 361          | 435          | 20,4              | 74         |
| PPP  | 263          | 255          | (3,0)             | (8)        |
| Autre  | 0,2          | 0,1          | (65,0)            | 0          |
| Montant pour éventualités                        | ..           | 55           | ..                | ..         |
| Limite en vertu de la <i>Loi sur les crédits</i> | ..           | 1 259        | ..                | ..         |
| <b>Organismes publics</b>                        | <b>290</b>   | <b>285</b>   | <b>(1,9)</b>      | <b>(6)</b> |
| Total consolidé                                  | 1 424        | 1 489        | 4,5               | 65         |

**RISQUES POUR LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES**

Les risques financiers du GTNO comprennent ce qui suit :

- *Dépendance de l'économie ténoise vis-à-vis du secteur des ressources* – L'activité dans ce secteur peut fluctuer fortement, et les TNO affichent donc la croissance économique la plus volatile au Canada. En effet, l'activité du secteur des ressources a une incidence sur la croissance économique à long terme et induit une forte volatilité dans les recettes autonomes du GTNO. Le manque de dynamisme de l'économie a aussi une incidence démographique qui peut réduire les transferts fédéraux au GTNO.
- *Volatilité des recettes* – Traditionnellement, l'impôt sur les sociétés a constitué la source de recettes autonomes la plus volatile du GTNO. Mais au fil du temps, la subvention au titre de la formule de financement des territoires a réagi aux variations des revenus d'impôt. Les recettes provenant de l'exploitation des ressources sont également volatiles, mais leur variabilité ne sera pas contrebalancée par la formule de financement des territoires. Ces recettes sont corrélées aux fluctuations des prix des produits de base, des taux de change et aux décisions opérationnelles des exploitants. En ce qui a trait au budget de fonctionnement, le risque de perturbations importantes des recettes d'exploitation des ressources est en grande partie neutralisé par la détermination du GTNO à ne pas utiliser ces recettes pour financer ses activités de fonctionnement, et de les consacrer plutôt au Fonds du patrimoine, au remboursement de la dette et aux infrastructures. En outre, 62,5 % des recettes provenant des ressources sont partagées avec d'autres gouvernements, ce qui réduit d'autant le risque lié aux recettes du Cadre financier du GTNO.

- *Faible croissance des recettes* – La subvention au titre de la formule de financement des territoires représente 70 % des recettes totales, ce qui assure une stabilité budgétaire considérable d'une année à l'autre. L'augmentation du financement dépend largement de la croissance de la population ténoise par rapport aux dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux. Les dépenses provinciales très importantes dans le cadre des mesures de soutien liées à la pandémie à l'intention des entreprises et des particuliers augmenteront la formule de financement des territoires à court terme; toutefois, la part du territoire dans la population du Canada diminue, et les mesures d'austérité budgétaire que pourraient prendre les gouvernements provinciaux et les administrations locales pour faire face aux niveaux d'endettement accrus réduiront la croissance à long terme de la subvention de la formule de financement des territoires. Cela signifie que les recettes croissent moins rapidement et qu'il y a moins de financement pour les budgets du fonctionnement et des immobilisations. Et comme le secteur privé n'est pas suffisamment développé, il n'est pas possible de générer des recettes supplémentaires par l'impôt.
- *Pressions continues sur les dépenses de fonctionnement* – Le GTNO est continuellement pressé d'améliorer ses programmes actuels et de mettre en œuvre des initiatives, tout en maintenant l'enveloppe des programmes et services existants. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté au fil du temps sous l'effet combiné d'initiatives, de rajustements pour améliorer les programmes et de croissance forcée (augmentations découlant de coûts et d'une demande de services plus élevés).
- *Dépenses imprévues et dépassements de coûts des projets d'immobilisations* – Les pics de dépenses de fonctionnement correspondent habituellement à des événements imprévus, comme des besoins exceptionnels liés à la lutte contre les incendies ou d'autres catastrophes naturelles. Lorsque le GTNO entreprend des projets d'immobilisations de grande envergure, il court un risque accru de dépassement des coûts.
- *Endettement et financement* – Le GTNO émet des titres d'emprunt pour financer en partie son programme d'immobilisations et répondre à ses besoins en matière d'emprunts à court terme. Le montant de la dette augmente presque continuellement depuis 2009-2010, ce qui témoigne des investissements dans des projets d'immobilisations. Le GTNO a aussi profité du programme de partage des coûts du gouvernement fédéral pour développer les infrastructures du territoire. Malgré cela, l'état des infrastructures des TNO freine les perspectives économiques et entrave la capacité du territoire à se démarquer comme endroit où vivre et faire des affaires à cause du manque d'infrastructures de qualité pour offrir des programmes et des services. Les modestes excédents de fonctionnement ont nécessité de nouveaux emprunts à court terme, et les grands projets d'infrastructures ont provoqué une hausse de la dette à long terme. Si la dette augmente, les risques ci-dessous sont accrus.
  - *Taux d'intérêt accrus* – Au fur et à mesure que la dette augmente, le risque de hausse des taux d'intérêt devient préoccupant. Le risque posé par la dette est considéré comme faible, puisque le service de la dette devrait absorber moins de 5 % des recettes totales au cours de la période de prévision. Maintenir un niveau d'endettement relativement bas offre une protection contre le risque de hausse des taux d'intérêt. Si les taux augmentent, les intérêts courus sur l'encours de la dette et les paiements pour le service de la dette augmenteront, laissant moins de fonds disponibles pour les programmes, les services et les investissements en infrastructures.

- *Cote de crédit* – En mars 2022, Moody's Investors Service a attribué au GTNO la cote Aa2, l'une des plus élevées qui soient. En janvier 2022, Fitch Ratings Inc. a publié sa première cote de crédit pour le GTNO, soit AA-, deux crans seulement en dessous de la cote AA+ du Canada. Ces deux cotes confirment que le GTNO continue d'appliquer des pratiques de gestion financière responsables.

## **STRATÉGIE BUDGÉTAIRE**

Le GTNO poursuit ses efforts pour que la croissance des dépenses de fonctionnement et d'investissement en infrastructures soit conforme à la croissance des recettes afin d'assurer la prestation de services publics de façon durable. À cette fin, il améliore la Politique de responsabilité financière.

La stratégie financière a été définie dans le budget de 2020-2021 afin d'éviter les déficits de fonctionnement, tout en réalisant des investissements dans les secteurs prioritaires en utilisant les quatre éléments clés ci-dessous.

- Allouer 10 millions de dollars aux priorités du mandat de la 19<sup>e</sup> Assemblée législative en 2020-2021, et un total de 25 millions pour la durée de son mandat. En comptant les initiatives proposées dans le budget de 2023-2024, les dépenses totales pour les initiatives s'élèveront à 84 millions de dollars sur les quatre années, dont 11 millions de dollars sont fournis par le gouvernement fédéral. Les autres améliorations et ajustements apportés aux dépenses liées aux programmes pour répondre à l'augmentation du coût et de la demande devraient totaliser 296 millions de dollars.
- Rechercher des solutions de financement ou de partage des coûts avec le gouvernement fédéral pour avancer sur les priorités. Le GTNO a profité de plusieurs possibilités de partage des coûts avec le gouvernement fédéral dans le cadre du budget de fonctionnement et du budget d'immobilisations.
- Collaborer avec les gouvernements autochtones pour faire progresser des projets aux priorités communes. Le GTNO a travaillé avec les gouvernements autochtones sur plusieurs questions, notamment la conversation du caribou, l'établissement d'aires protégées proposées, la revitalisation des langues, la santé et le mieux-être, l'aide en cas de catastrophe pour les chasseurs et les trappeurs, le renforcement des compétences dans le secteur des ressources et la construction de la route des Tł'chǫ. Le budget de 2023 propose des mesures qui comprennent la poursuite des travaux pour les initiatives relatives aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées, l'inspection de la viande chassée localement pour améliorer la sécurité alimentaire et des contributions au marketing touristique.
- Élaborer des plans d'activités sur quatre ans et accroître l'évaluation des programmes. Les plans d'activités sur quatre ans ont été introduits au début du mandat de l'Assemblée. L'Initiative de renouvellement du gouvernement en cours vise à permettre d'obtenir plus de valeur pour les ressources dépensées. Un résultat immédiat a été la fusion du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles et du ministère de l'Administration des terres du GTNO afin de réduire les coûts administratifs et le chevauchement des services.

Un changement important en dehors de la stratégie budgétaire a été de limiter les investissements en immobilisations à un niveau que l'économie des TNO peut supporter. Une budgétisation plus précise des projets d'immobilisations en fonction de ce qui peut raisonnablement être réalisé chaque année a permis d'améliorer la planification financière et d'envoyer un message clair aux entreprises qui prévoient de soumissionner pour des projets du GTNO.

Le gouvernement prend un certain nombre de mesures visant à créer un environnement propice à une économie plus dynamique, notamment l'élaboration de plans de développement économique régional, en mettant en œuvre les recommandations tirées de l'examen de l'approvisionnement du GTNO et en soutenant le travail du Groupe de travail sur la réduction des formalités administratives. Grâce au processus de planification de l'évaluation des besoins en immobilisations, le GTNO continue de faire des investissements stratégiques et abordables en infrastructures. Ces mesures serviront à renforcer l'économie, ainsi qu'à élargir l'assiette fiscale, afin de ne pas avoir à chercher d'autres sources de revenus.

## BILAN DES OPÉRATIONS

(en milliers de dollars)

|  | Budget<br>réel 2021-<br>2022 | Budget<br>principal<br>des<br>dépenses<br>pour 2022-<br>2023 | Budget des<br>dépenses<br>révisé pour<br>2022-2023 | Budget<br>principal<br>des<br>dépenses<br>pour 2023-<br>2024 |
|--|------------------------------|--|--|--|
| <b>RECETTES</b>  | <b>2 262 199</b>             | <b>2 302 537</b>   | <b>2 414 814</b>                                   | <b>2 484 891</b>   |
| <b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>                                      |                              |  |  |  |
| Rémunération et avantages sociaux                                      | 434 484                      | 427 977  | 432 506  | <b>432 632</b>   |
| Subventions, contributions et transferts                               | 1 010 754                    | 975 752  | 1 035 113  | <b>1 038 527</b>   |
| Amortissement  | 120 739                      | 129 368  | 129 368  | <b>131 899</b>   |
| Rétrofacturation   | 27 454                       | 23 507   | 24 279   | <b>26 002</b>  |
| Matériel et logiciels informatiques                                    | 9 196                        | 6 005  | 7 550  | <b>8 018</b>   |
| Services contractuels  | 277 320                      | 238 953  | 334 734  | <b>307 071</b>   |
| Actifs contrôlables  | 3 330                        | 2 989  | 3 024  | <b>3 062</b>   |
| Honoraires et indemnités   | 121 657                      | 124 495  | 151 763  | <b>126 296</b>   |
| Intérêts   | 26 557                       | 25 263   | 25 263   | <b>27 263</b>  |
| Perte à la vente d'actifs  | 249                          | –  | –  | –  |
| Matériaux et fournitures   | 22 523                       | 21 981   | 26 412   | <b>22 966</b>  |
| Services acquis  | 17 201                       | 19 930   | 19 763   | <b>18 168</b>  |
| Déplacements   | 9 809                        | 15 854   | 17 018   | <b>16 783</b>  |
| Services publics   | 47 008                       | 40 890   | 43 861   | <b>44 273</b>  |
| Provisions pour moins-value  | 3 926                        | 3 193  | 3 193  | <b>3 193</b>   |
| <b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT – TOTAL À VOTER</b>                      | <b>2 132 207</b>             | <b>2 056 157</b>   | <b>2 253 847</b>                                   | <b>2 206 153</b>   |
| <b>EXCÉDENT (OU DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT AVANT LES REDRESSEMENTS</b> |                              |  |  |  |
| Contributions aux infrastructures                                      | 129 992                      | 246 380  | 160 967  | <b>278 738</b>   |
| Entretien différé  | (80 961)                     | (84 048)   | (88 941)   | <b>(68 948)</b>  |
| Réserve supplémentaire   | (336)                        | (1 800)  | (2 352)  | <b>(1 800)</b>   |
| Péremption de crédits estimée  | –                            | (35 000)   | (35 000)   | <b>(35 000)</b>  |
|  | –                            | 5 000  | 5 000  | <b>5 000</b>   |
| <b>TRAVAUX RÉALISÉS POUR LE COMPTE D'AUTRUI</b>                        |                              |  |  |  |
| Recouvrements  | 61 830                       | 129 125  | 60 908   | <b>40 672</b>  |
| Dépenses   | (61 830)                     | (129 125)  | (60 908)   | <b>(40 672)</b>  |
| <b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE</b>                         | <b>48 695</b>                | <b>130 532</b>   | <b>39 674</b>                                      | <b>177 990</b>   |
| <b>EXCÉDENT ACCUMULÉ, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                       | <b>1 718 360</b>             | <b>1 686 991</b>   | <b>1 767 055</b>                                   | <b>1 806 729</b>   |
| <b>EXCÉDENT ACCUMULÉ, À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                       | <b>1 767 055</b>             | <b>1 817 523</b>   | <b>1 806 729</b>                                   | <b>1 984 719</b>   |

**SOMMAIRE DES RECETTES**

(en milliers de dollars)

|   | Budget réel<br>2021-2022 | Budget principal<br>des dépenses<br>pour 2022-2023 | Budget des<br>dépenses<br>révisé pour<br>2022-2023 | Budget<br>principal des<br>dépenses<br>pour 2023-<br>2024 |
|---|--------------------------|--|--|---|
| <b>SUBVENTION DU CANADA</b>                     | <b>1 480 118</b>         | <b>1 519 233</b>                                   | <b>1 519 233</b>                                   | <b>1 610 836</b>  |
| <b>PAIEMENTS DE TRANSFERT</b>                   | <b>335 382</b>           | <b>393 515</b>                                     | <b>437 170</b>                                     | <b>382 010</b>  |
| <b>RECETTES FISCALES</b>                        |                          |  |  |   |
| Impôt sur le revenu des particuliers            | 133 583                  | 111 153  | 121 843  | <b>117 887</b>  |
| Impôt sur le revenu des sociétés                | 24 729                   | 24 572   | 47 989   | <b>39 611</b>   |
| Taxe d'accise sur le cannabis                   | 909                      | 598  | 990  | <b>1 040</b>  |
| Taxe sur le carbone                             | 12 797                   | 46 438   | 47 022   | <b>62 723</b>   |
| Taxe sur le tabac                               | 14 278                   | 15 071   | 15 876   | <b>16 354</b>   |
| Taxe sur les carburants                         | 20 061                   | 19 281   | 20 072   | <b>20 083</b>   |
| Impôt sur la masse salariale                    | 45 820                   | 43 856   | 48 081   | <b>50 131</b>   |
| Impôt foncier et taxes scolaires                | 26 512                   | 29 273   | 27 439   | <b>29 247</b>   |
| Taxe sur les primes d'assurance                 | 6 106                    | 5 500  | 5 500  | <b>5 500</b>  |
|   | <b>284 795</b>           | <b>295 742</b>                                     | <b>334 812</b>                                     | <b>342 576</b>  |
| <b>Revenus des ressources non renouvelables</b> |                          |  |  |   |
| Permis, location et autres droits               | 5 187                    | 2 724  | 2 724  | <b>4 016</b>  |
| Redevances – Minéraux, pétrole et gaz           | 37 012                   | 18 686   | 38 045   | <b>56 868</b>   |
| Droits d'exploitation de carrière               | 311                      | 205  | 205  | <b>205</b>  |
|   | <b>42 510</b>            | <b>21 615</b>                                      | <b>40 974</b>                                      | <b>61 089</b>   |
| <b>RECETTES GÉNÉRALES</b>                       |                          |  |  |   |
| Fonds renouvelables – Recettes nettes           | 31 047                   | 21 292   | 19 176   | <b>26 770</b>   |
| Recettes liées aux règlements                   | 27 208                   | 22 930   | 24 903   | <b>25 303</b>   |
| Intérêts  | 1 211                    | 340  | 340  | <b>1 319</b>  |
| Revenus de placement                            | 5 930                    | 400  | 400  | <b>400</b>  |
| Contrats de location                            | 4 346                    | 3 981  | 4 127  | <b>4 622</b>  |
| Programmes                                      | 19 630                   | 18 219   | 19 176   | <b>18 838</b>   |
| Subventions en nature                           | 164                      | –  | –  | –   |
| Services et recettes diverses                   | 12 524                   | 2 270  | 11 503   | <b>8 128</b>  |
| Recouvrement de dépenses d'exercice antérieurs  | 17 334                   | 3 000  | 3 000  | <b>3 000</b>  |
|   | <b>119 394</b>           | <b>72 432</b>                                      | <b>82 625</b>                                      | <b>88 380</b>   |
| <b>TOTAL DES RECETTES</b>                       | <b>2 262 199</b>         | <b>2 302 537</b>                                   | <b>2 414 814</b>                                   | <b>2 484 891</b>  |

**SOMMAIRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

(en milliers de dollars)

|  | Budget réel<br>2021-2022 | Budget principal des dépenses pour 2022-2023 | Budget des dépenses révisé pour 2022-2023 | Budget principal des dépenses pour 2023-2024 |
|--|--------------------------|--|---|--|
| <b>Ministère</b>                         |                          |  |   |  |
| Assemblée législative                    | 24 636                   | 25 435                                       | 25 490                                    | <b>27 655</b>                                |
| Éducation, Culture et Formation          | 356 765                  | 358 308                                      | 383 974                                   | <b>382 280</b>                               |
| Environnement et Changement climatique   | 126 240                  | 121 638                                      | 133 270                                   | <b>124 309</b>                               |
| Exécutif et Affaires autochtones         | 20 144                   | 22 114                                       | 22 375                                    | <b>21 994</b>                                |
| Finances                                 | 327 482                  | 321 249                                      | 328 904                                   | <b>337 534</b>                               |
| Santé et Services sociaux                | 636 420                  | 594 777                                      | 604 371                                   | <b>610 276</b>                               |
| Industrie, Tourisme et Investissement    | 65 542                   | 59 567                                       | 61 694                                    | <b>61 476</b>                                |
| Infrastructure                           | 284 789                  | 292 911                                      | 310 604                                   | <b>309 335</b>                               |
| Justice                                  | 141 143                  | 137 054                                      | 146 128                                   | <b>145 613</b>                               |
| Affaires municipales et communautaires   | 149 046                  | 123 104                                      | 237 037                                   | <b>185 681</b>                               |
|  | <b>2 132 207</b>         | <b>2 056 157</b>                             | <b>2 253 847</b>                          | <b>2 206 153</b>                             |
| <b>Catégorie de dépense</b>              |                          |  |   |  |
| Rémunération et avantages sociaux        | 434 484                  | 427 977                                      | 432 506                                   | <b>432 632</b>                               |
| Subventions, contributions et transferts | 1 010 754                | 975 752                                      | 1 035 113                                 | <b>1 038 527</b>                             |
| Amortissement                            | 120 739                  | 129 368                                      | 129 368                                   | <b>131 899</b>                               |
| Rétrofacturation                         | 27 454                   | 23 507                                       | 24 279                                    | <b>26 002</b>                                |
| Matériel et logiciels informatiques      | 9 196                    | 6 005  | 7 550                                     | <b>8 018</b>                                 |
| Services contractuels                    | 277 320                  | 238 953                                      | 334 734                                   | <b>307 071</b>                               |
| Actifs contrôlables                      | 3 330                    | 2 989  | 3 024                                     | <b>3 062</b>                                 |
| Honoraires et indemnités                 | 121 657                  | 124 495                                      | 151 763                                   | <b>126 296</b>                               |
| Intérêts                                 | 26 557                   | 25 263                                       | 25 263                                    | <b>27 263</b>                                |
| Perte à la vente d'actifs                | 249                      | -  | -   | -  |
| Matériaux et fournitures                 | 22 523                   | 21 981                                       | 26 412                                    | <b>22 966</b>                                |
| Services acquis                          | 17 201                   | 19 930                                       | 19 763                                    | <b>18 168</b>                                |
| Déplacements                             | 9 809                    | 15 854                                       | 17 018                                    | <b>16 783</b>                                |
| Services publics                         | 47 008                   | 40 890                                       | 43 861                                    | <b>44 273</b>                                |
| Provisions pour moins-value              | 3 926                    | 3 193  | 3 193                                     | <b>3 193</b>                                 |
|  | <b>2 132 207</b>         | <b>2 056 157</b>                             | <b>2 253 847</b>                          | <b>2 206 153</b>                             |

**SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES**

(en milliers de dollars)

|   | Budget réel<br>2021-2022 | Budget de<br>dépenses en<br>immobilisations<br>2022-2023 | Budget des<br>dépenses<br>révisé<br>2022-2023 | Budget des<br>dépenses en<br>immobilisations<br>2023-2024 |
|---|--------------------------|--|---|---|
| <b>Immobilisations corporelles</b>                        |                          |  |   |   |
| Assemblée législative                                     | 617                      | 400  | 575   | <b>200</b>  |
| Éducation, Culture et Formation                           | 14 667                   | 15 919   | 22 543  | <b>5 623</b>  |
| Environnement et Ressources naturelles                    | 1 545                    | 2 110  | 5 242   | <b>2 072</b>  |
| Finances  | 1 635                    | 79 849   | 84 238  | <b>16 118</b>   |
| Santé et Services sociaux                                 | 38 428                   | 47 058   | 35 904  | <b>35 904</b>   |
| Industrie, Tourisme et Investissement                     | 8 578                    | 4 437  | 19 095  | <b>3 078</b>  |
| Infrastructure  | 66 356                   | 250 121  | 276 818                                       | <b>156 814</b>  |
| Justice   | 636                      | 1 480  | 2 733   | <b>1 480</b>  |
| Administration des terres                                 | 8                        | 225  | 535   | <b>225</b>  |
| Affaires municipales et communautaires                    | –                        | 150  | 150   | <b>160</b>  |
|   | <b>132 470</b>           | <b>401 749</b>   | <b>447 833</b>                                | <b>221 674</b>  |
| <b>Contributions aux infrastructures</b>                  |                          |  |   |   |
| Éducation, Culture et Formation                           | 12 363                   | 9 453  | 14 346  | <b>3 500</b>  |
| Santé et Services sociaux                                 | –                        | 2 555  | 2 555   | –   |
| Infrastructure  | 37 098                   | 43 040   | 43 040  | <b>36 448</b>   |
| Affaires municipales et communautaires                    | 31 500                   | 29 000   | 29 000  | <b>29 000</b>   |
|   | <b>80 961</b>            | <b>84 048</b>  | <b>88 941</b>                                 | <b>68 948</b>   |
| <b>Entretien différé (autre que les immobilisations)</b>  |                          |  |   |   |
| Infrastructure  | 336                      | 1 800  | 2 352   | <b>1 800</b>  |
|   | <b>336</b>               | <b>1 800</b>   | <b>2 352</b>                                  | <b>1 800</b>  |
| <b>Partenariats public-privé (PPP)</b>                    |                          |  |   |   |
| Infrastructure  | 41 167                   | 4 420  | 5 808   | –   |
|   | <b>41 167</b>            | <b>4 420</b>   | <b>5 808</b>                                  | –   |
| <b>Total des investissements dans les infrastructures</b> |                          |  |   |   |
|   | <b>254 934</b>           | <b>492 017</b>   | <b>544 934</b>                                | <b>292 422</b>  |

**SOMMAIRE DE LA DETTE ET DE LA CAPACITÉ D'EMPRUNT PRÉVUE**

(en milliers de dollars)

|  | Budget réel 2021-2022 | Budget principal des dépenses pour 2022-2023 | Budget des dépenses révisé pour 2022-2023 | Budget principal des dépenses pour 2023-2024 |
|--|-----------------------|--|---|--|
| <b>DETTE À COURT TERME</b>   |                       |  |   |  |
| Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest                                   | 388 131               | 790 000                                      | 509 198                                   | <b>513 797</b>                               |
| Administration des services de santé et des services sociaux de Hay River    | -                     | 1 000  | 1 000                                     | <b>1 000</b>                                 |
| Société d'hydro des TNO  | -                     | -  | 75 000                                    | <b>75 000</b>                                |
|  | 388 131               | 791 000                                      | 585 198                                   | <b>589 797</b>                               |
| <b>DETTE À LONG TERME</b>  |                       |  |   |  |
| Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :                                 |                       |  |   |  |
| Obligations remboursables – GTNO   | 180 022               | 180 000                                      | 180 000                                   | <b>180 000</b>                               |
| Nouvelle dette – Obligations de la SETNO                                     | -                     | 75 000                                       | -   | <b>75 000</b>                                |
| Pont de Deh Cho – Obligations à rendement réel                               | 180 180               | 173 517                                      | 181 481                                   | <b>180 197</b>                               |
| Liaison à fibre optique de la vallée du Mackenzie – Dette au titre des PPP   | 69 900                | 67 065                                       | 67 065                                    | <b>63 995</b>                                |
| Dette de l'Hôpital territorial Stanton – Dette au titre des PPP              | 127 128               | 123 690                                      | 123 690                                   | <b>120 150</b>                               |
| Route toutes saisons de la région des Tłı̨chǫ – Dette au titre des PPP       | 73 482                | 72 300                                       | 72 300                                    | <b>70 900</b>                                |
| Société canadienne d'hypothèques et de logement                              | 197                   | 109  | 110                                       | <b>22</b>                                    |
| Organismes publics   |                       |  |   |  |
| Société d'hydro des TNO  | 191 403               | 188 531                                      | 189 139                                   | <b>185 700</b>                               |
| Société d'habitation des TNO   | 4 645                 | 4 045  | 4 045                                     | <b>3 337</b>                                 |
| <b>DETTE TOTALE</b>  | <b>1 215 088</b>      | <b>1 675 257</b>                             | <b>1 403 028</b>                          | <b>1 469 098</b>                             |
| <b>OBLIGATIONS AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION</b>              |                       |  |   |  |
| Société d'hydro des TNO  | 15 950                | 15 579                                       | 15 628                                    | <b>15 207</b>                                |
| <b>GARANTIES D'EMPRUNT</b>   |                       |  |   |  |
| Société d'investissement et de développement des TNO                         | 2 296                 | 2 000  | 2 000                                     | <b>2 100</b>                                 |
| Société d'habitation des TNO   | 5 043                 | 3 232  | 3 392                                     | <b>2 225</b>                                 |
| <b>TOTAL DE L'EMPRUNT BRUT SELON LES NORMES VISANT L'EMPRUNT</b>             | <b>1 238 377</b>      | <b>1 696 068</b>                             | <b>1 424 048</b>                          | <b>1 488 630</b>                             |
| <b>MOINS : FONDS D'AMORTISSEMENT GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE</b> |                       |  |   |  |
| Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest                                   | (500)                 | -  | -   | -  |
| <b>EMPRUNTS TERRITORIAUX</b>   | <b>1 237 877</b>      | <b>1 696 068</b>                             | <b>1 424 048</b>                          | <b>1 488 630</b>                             |
| <b>PLAFOND D'EMPRUNT TERRITORIAL</b>   | <b>1 800 000</b>      | <b>1 800 000</b>                             | <b>1 800 000</b>                          | <b>1 800 000</b>                             |
| <b>POUVOIR D'EMPRUNT DISPONIBLE AUX FINS DE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE</b>     | <b>562 123</b>        | <b>103 932</b>                               | <b>375 952</b>                            | <b>311 370</b>                               |

## Taux d'imposition à l'échelle provinciale et territoriale, au 16 janvier 2023

|                                 | Combined                  |        | Fuel Tax <sup>(b)</sup> |           | Carbon Tax <sup>(c)</sup> |           | Tobacco   | Payroll            | Corporate  |       | Capital Tax                 |
|---------------------------------|---------------------------|--------|-------------------------|-----------|---------------------------|-----------|-----------|--------------------|------------|-------|-----------------------------|
|                                 | Top Marginal              |        |                         |           |                           |           |           |                    | Income Tax |       |                             |
|                                 | Personal Income           | Retail | Sales Tax               | Gasoline  | Diesel                    | Gasoline  | Diesel    | Tax <sup>(d)</sup> | Small      | Large | on Financial                |
|                                 | Tax <sup>(a)</sup><br>(%) |        | (%)                     | (¢/litre) | (¢/litre)                 | (¢/litre) | (¢/litre) | (\$/carton)        | (%)        | (%)   | Institutions <sup>(f)</sup> |
| Northwest Territories           | 47.05                     | -      |                         | 10.7      | 9.1                       | 11.70     | 13.70     | 68.80              | 2.00       | 2.0   | 11.5                        |
| Nunavut                         | 44.50                     | -      |                         | 6.4       | 9.1                       | 11.05     | 13.41     | 60.00              | 2.00       | 3.0   | 12.0                        |
| Yukon                           | 48.00                     | -      |                         | 6.2       | 7.2                       | 11.05     | 13.41     | 64.00              | -          | -     | 12.0                        |
| British Columbia                | 53.50                     | 7.0    |                         | 14.5      | 15.0                      | 11.05     | 13.01     | 65.00              | 1.95       | 2.0   | 12.0                        |
| Alberta                         | 48.00                     | -      |                         | 0.0       | 0.0                       | 11.05     | 13.41     | 55.00              | -          | 2.0   | 8.0                         |
| Saskatchewan                    | 47.50                     | 6.0    |                         | 15.0      | 15.0                      | 11.05     | 13.41     | 58.00              | -          | -     | 12.0                        |
| Manitoba                        | 50.40                     | 7.0    |                         | 14.0      | 14.0                      | 11.05     | 13.41     | 60.00              | 2.15       | -     | 12.0                        |
| Ontario                         | 53.53                     | 8.0    |                         | 9.0       | 9.0                       | 11.05     | 13.41     | 36.95              | 1.95       | 3.2   | 11.5                        |
| Quebec                          | 53.31                     | 9.975  |                         | 19.2      | 20.2                      | -         | -         | 29.80              | 4.26       | 3.2   | 11.5                        |
| New Brunswick                   | 53.30                     | 10.0   |                         | 10.87     | 15.45                     | 11.05     | 13.41     | 51.04              | -          | 2.5   | 14.0                        |
| Nova Scotia                     | 54.00                     | 10.0   |                         | 15.5      | 15.4                      | -         | -         | 59.04              | -          | 2.5   | 14.0                        |
| Prince Edward Island            | 51.37                     | 10.0   |                         | 8.47      | 14.15                     | 11.05     | 13.41     | 59.04              | -          | 1.0   | 16.0                        |
| Newfoundland & Labrador         | 54.80                     | 10.0   |                         | 7.5       | 9.5                       | 11.05     | 13.41     | 65.00              | 2.00       | 3.0   | 15.0                        |
| Weighted average <sup>(g)</sup> | 52.52                     | 7.4    |                         | 11.5      | 12.0                      | 8.29      | 10.01     | 44.21              | 2.08       | 2.6   | 11.4                        |
|                                 |                           |        |                         |           |                           |           |           |                    |            |       | 1.42                        |

Notes:

(a) Combined federal-provincial/territorial highest 2022 personal income tax rate and surtax.

(b) The NWT's off-highway gasoline tax rate is 6.4 cents/litre. British Columbia fuel tax rates do not include surtaxes that apply only in Victoria and the Lower Mainland. Quebec fuel tax rates also vary regionally.

(c) The federal backstop became effective April 1, 2019 in Manitoba, Ontario, Saskatchewan, and New Brunswick, July 1, 2019 in Nunavut and Yukon, and January 1, 2020 in Alberta. New Brunswick established its own carbon tax effective April 1, 2020. The Northwest Territories, British Columbia, Newfoundland & Labrador, and Prince Edward Island have provincially administered carbon taxes. Quebec and Nova Scotia have cap and trade systems. The NWT carbon tax came into effect September 1, 2019.

(d) British Columbia, Manitoba and Saskatchewan apply provincial sales tax to tobacco products. Harmonized Sales Tax is applied to tobacco products in Ontario, New Brunswick, Prince Edward Island, Newfoundland & Labrador, and Nova Scotia. Quebec does not apply sales tax to tobacco products.

(e) Nunavut and the NWT levy payroll taxes on employees. Other provinces that levy payroll taxes provide exemptions for small business and/or rates that vary depending on payroll size.

(f) Ontario and Quebec levy capital taxes on life insurance corporations. Saskatchewan and Manitoba also levy capital tax on provincial crown corporations.

(g) Average weighted by provincial/territorial populations at July 1, 2022.